

Olivier Minne présente « Fort Boyard », ce soir à 20 h 55 sur France 2. Zoom sur les animaux du célèbre fort.  
PAGE TÉLÉVISION



# Le Maine libre

GRAND MANS

SAMEDI 12 AOÛT 2017 - 1,10 € - N° 22201 - 74<sup>e</sup> année - Votre journal à domicile : 02-43-83-72-77. Site Internet : www.lemainelibre.fr



Aujourd'hui

Dans votre page courses  
Pronostics et résultats

HIPPISSME

# Fipronil : l'œuf de Loué tire son épingle du jeu

Photo archives - Le Maine Libre - Yvon Loué



**LA BAZOGE.** Les fermiers de Loué n'utilisent pas l'insecticide Fipronil. Les œufs sarthois n'ont pas subi de contamination. Depuis lundi, le groupe enregistre une hausse de 7 % des commandes.

PAGE 4



Photo - Le Maine Libre - Hervé Petitbon

## L'esprit de Bérengère habite toujours l'Epau

Fondée par une reine d'Angleterre, l'abbaye sera-t-elle « le plus beau monument de la Sarthe » ?

PAGE 3

## Football

## Ce soir à Lorient, Le Mans FC se lance à l'assaut du National 2

PAGES SPORT

## L'été en Sarthe



Photo archives - Le Maine Libre -

## Mille voitures attendues au lac de Varennes

Avec Marçon Classic, les amateurs d'automobiles de collection vont être comblés tout le week-end.

PAGE 2

## FRANCE-MONDE



Le paléontologue Jean-Jacques Hublin explique une découverte sur l'Homo sapiens

## SPORT

La légende du sprint Usain Bolt tire définitivement sa révérence après le relais 4x100 mètres

## DERNIÈRE PAGE



Décryptage de « L'Année des méduses », qui met en scène Valérie Kaprisky en 1984

LE MANS - CIRCUIT BUGATTI

# LES DEMOISELLES DU BUGATTI

8 Octobre 2017

Le Cancer du Sein, Parlons-en !

# 5 km Féminin

MARCHE OU COURSE

Nouveau: pour les plus sportives, le Défi 10 km !

Inscriptions sur [www.lesdemoisellesdubugatti.com](http://www.lesdemoisellesdubugatti.com)

## ÉDITO

## La fin des privilèges ?

Ce n'était pas la nuit du 4 août mais on avance vers la fin des privilèges des parlementaires, au moins pour les députés. Mercredi 9 août, 412 députés ont voté pour ne plus s'octroyer des avantages dignes de l'Ancien régime. Aux oubliettes un système de retraite indigne d'une République moderne. Pour obtenir sa retraite à taux plein, un député ne cotisait que 31 ans

les caisses de l'Etat : 800 000 €. Quant aux très opaques indemnités de frais de mandat qui s'élevaient à 6 140 € par mois pour un député et 5 600 € pour un sénateur, elles seront contrôlées. Cet « argent de poche » sera soumis à justificatifs et notes de frais.

Qui regrettera aussi que les députés, sénateurs, ministres ne puissent plus employer des membres de leur famille ?

Enfin, la réserve parlementaire, si souvent accusée de favoriser le clientélisme, passe à la trappe. La précédente législature avait déjà fait un pas vers plus de transparence et d'égalité en attribuant la même enveloppe à chaque parlementaire. Mais cette fois, c'est bien fini. Certains regrettent que l'on n'aille pas encore plus loin. Certes, elle n'empêchera pas les tricheurs de passer à travers les mailles du filet. Il n'empêche, cette nouvelle loi sur la moralisation de la vie politique va dans le bon sens pour rapprocher un peu les citoyens et leurs représentants. On peut s'interroger dès lors sur l'effet dans l'opinion du recours devant le Conseil constitutionnel formulé par le groupe Les Républicains pour conserver les « emplois familiaux ». Auraient-ils déjà oublié ?



Par Serge DANILLO

contre 41 en moyenne pour un salarié. Moins d'années de cotisation mais plus de pension qui s'élevait à 3 297 € brut en moyenne. Terminé aussi le régime chômage avec des indemnités qui étaient fixées à 100 % du salaire pendant les six premiers mois et 70 % pendant le second semestre ! L'allocation de fin de mandat versée aux députés sera alignée sur celle de l'allocation au retour à l'emploi (ARE) versée aux salariés. La gratuité des transports, réservée aux anciens députés, a disparu également. Recettes pour